

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 août 2019

DCM N° 19-08-19-1

Objet : Installation d'une Conseillère Municipale.

Rapporteur: M. le Maire

L'article L 270 du Code Electoral stipule que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Monsieur Daniel PLANCHETTE étant décédé le 3 août 2019, la liste « Fiers d'être Messins » dispose d'un siège laissé vacant.

L'ordre de la liste déposée à la Préfecture lors des élections municipales de Mars 2014 place Madame Laure DUPONT en 42^{ème} position immédiatement après le dernier élu de cette liste.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte de l'installation de Madame Laure DUPONT en qualité de Conseillère Municipale.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Electoral et notamment l'article L 270,

VU le classement de la liste « Fiers d'être Messins » déposée à la Préfecture de la Moselle lors des élections de Mars 2014,

CONSIDERANT le décès de Monsieur Daniel PLANCHETTE survenu le 3 août 2019,

CONSIDERANT que le Code Electoral commande à ce que ce siège de Conseiller Municipal vacant revienne au suivant de la liste "Fiers d'être Messins",

CONSIDERANT l'installation en conséquence de Madame Laure DUPONT, suivante de liste, en qualité de Conseillère Municipale de la Ville de Metz,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PREND ACTE de l'installation de Madame Laure DUPONT en qualité de Conseillère Municipale de la Ville de Metz.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Maire de Metz,
Conseiller Départemental de la Moselle
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Assemblées
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 5.6 Exercice des mandats locaux

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 13

Décision : SANS VOTE